CCTP LOT 06 : MENUISERIES INTERIEURES

Ile Madame 680



Réhabilitation du bâtiment « Ile Madame » de l'école de gendarmerie de Rochefort

Rond-point Albert Bignon
17 300 ROCHEFORT

MAITRE D'OUVRAGE
COMMANDEMENT DE L'ECOLE DE LA GENDARMERIE DE ROCHEFORT
Rond-point Albert Bignon
17300 ROCHEFORT

ARCHITECTE MANDATAIRE
RODDE ARAGUES
33 cours de Luze
33300 BORDEAUX

BE TOUS CORPS D'ETAT
NEPSEN
71 Rue Carle Vernet
33800 BORDEAUX

Evolution du document

Document

N/Réf.	Ind.	Date	Rédacteur	Action
BDX.IN.MO.160	**A**	25/08/2026	Lisa CARPENTIER	Rédaction
		XX/XX/XXXX	Prénom NOM	Vérification
	B	XX/XX/XXXX	Prénom NOM	Correction
		XX/XX/XXXX	Prénom NOM	Vérification
	C	XX/XX/XXXX	Prénom NOM	Correction
		XX/XX/XXXX	Prénom NOM	Vérification

Sommaire

1. Généralités *5*
1.1. Contexte **5**
1.2. Allotissement **5**
1.3. CCTP Clauses communes **5**
1.4. Périmètre du lot **5**
1.5. Interactions avec les autres lots **6**
1.5.1. Avec les lots Plâtrerie et Peinture 6
1.5.2. Avec le lot Electricité 6
1.5.3. Avec le lot Ventilation 6
2. Prescriptions particulières *7*
2.1. Documents généraux de références **7**
2.2. Dossiers techniques **7**
2.2.1. Etudes et plans d'exécution 7
2.2.2. Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE) 8
2.3. Vérification des niveaux et cotes **8**
2.4. Réception des supports **8**
2.5. Protections des ouvrages **8**
2.6. Contrôle des ouvrages **8**
2.7. Déchets **8**
2.8. Echafaudages et moyens de levage **9**
2.9. Spécifications techniques **9**
2.9.1. Organigramme 9
2.9.2. Bois massif 9
2.9.3. Produits dérivés 9
2.9.4. Pièces métalliques 9
2.9.5. Caractéristiques techniques des portes 10
2.9.5.1. Cadres dormants 10
2.9.5.2. Vantaux des portes courantes 10
2.9.5.3. Vérification et mise en fonctionnement 10
2.9.6. Fixations 10
2.9.7. Calfeutrement et traitement de l'étanchéité à l'air 11
2.9.8. Conditions de mise en œuvre 11
2.9.9. Protections des ouvrages (bois, métal, etc.) 11
2.9.9.1. Pour les pièces en bois non revêtues d'un parement de finition 11
2.9.9.2. Pour les pièces en acier autres que inox chromé nickel 18-10 ou 18-12 12
2.9.9.1. Laquage 12
2.9.10. Quincaillerie – ferrages - serrures - clés et combinaisons 12
2.9.11. Essais et contrôles 12
2.9.12. Protections et nettoyage des ouvrages finis 13
2.9.12.1. Protection des ouvrages de menuiserie intérieure 13
2.9.12.2. Nettoyage 13
2.9.13. Réception 14

2.9.13.1. Avant réception 14
2.9.13.2. Réception 14
2.9.13.3. Travaux défectueux 14

3. Descriptif des ouvrages 15

3.1. Etudes et démarches administratives 15
3.1.1. Etudes et plans d'exécution 15
3.1.2. Dossier des ouvrages exécutés 15
3.1.3. Organigramme 15

3.2. Compte prorata 15

3.3. Dépose 16
3.3.1. Dépose de menuiseries intérieures 16
3.3.2. Reprise des supports béton 16

3.4. Portes intérieures coupe-feu 16
3.4.1. Bloc-portes bois plein EI30 – 2V – Pose neuve 16
3.4.2. Bloc-portes bois plein EI30 – 1V – Pose neuve 17

3.5. Portes intérieures 18
3.5.1. Bloc-portes standards – Pose neuve 18
3.5.2. Bloc-portes acoustiques 30 dB – Pose neuve 19

3.6. Portes techniques 19
3.6.1. Bloc-portes DAS EI30 simple action – 2V – Pose neuve 19
3.6.2. Bloc-portes DAS EI30 double action – 2V – Pose neuve 20
3.6.3. Bloc-portes métalliques EI30 – 1V 21

3.7. Revêtement de sol 22
3.7.1. Plinthes en pin 22

3.8. Quincaillerie 22
3.8.1. Ferme-porte à glissière 22
3.8.2. Béquillage standard sur plaque inox 22
3.8.3. Butée de porte 23
3.8.4. Protections de portes 23

3.9. Fin de chantier 23
3.9.1. Gestion et enlèvement des déchets 23
3.9.2. Nettoyage en fin de travaux 23

4. PSE n°02 – Cloisons mobiles 24

4.1. Cloisons démontables aluminium 24

5. PSE n°03– Mobiliers chambres 24

5.1. Armoires 24

5.2. Tête de lit 24

1. Généralités

1.1. Contexte

Le présent CCTP a pour objet la réhabilitation des étages du bâtiment Ile Madame pour augmentation capacitaire induisant une adaptation du RDC.

1.2. Allotissement

Un marché en amont du présent marché a été réalisé :

- Lot 01 : Désamiantage

Le présent marché est alloti :

- Lot 02 : GO – Renforcement – Curage
- Lot 03 : Métallerie
- Lot 04 : Menuiseries extérieures – Occultations
- Lot 05 : Plâtrerie – Faux plafond
- **Lot 06 : Menuiseries intérieures**
- Lot 07 : Peinture
- Lot 08 : Sol souple
- Lot 09 : Carrelage – Faïence
- Lot 10 : Electricité – SSI
- Lot 11 : Chauffage – Ventilation
- Lot 12 : Climatisation
- Lot 13 : Plomberie – Sanitaires – ECS
- Lot 14 : GTB

Les candidats peuvent répondre à un ou plusieurs lots.

1.3. CCTP Clauses communes

L'Entreprise est tenue de prendre connaissance du CCTP Clauses communes, qui s'applique dans l'intégralité à son marché.

1.4. Périmètre du lot

Le périmètre du présent lot est le suivant :

- Mise en place de porte simple EI30 ;
- Mise en place de porte double EU30 ;
- Mise en place de porte simple acoustique ;
- Mise en place de cloison compacte avec porte pour douche et WC.

Des prestations supplémentaires éventuelles sont proposées dans ce lot et sont à chiffrer. La MOA décidera à l'issue de la consultation de les retenir ou non.

- PSE n°02 : Mise en place de cloisons mobiles.
- PSE n°03 : Mise en place de mobilier pour les chambres.

1.5. Interactions avec les autres lots

L'Entreprise du présent lot devra se coordonner avec l'ensemble des Entreprises des autres corps d'état. Ci-dessous sont listées de manière non exhaustive les interactions à prévoir pour ce lot. Toute prestation non décrite ci-dessous est de fait à la charge du présent lot.
L'Entreprise du présent lot a le devoir de consulter les pièces des autres corps d'état, plans et pièces écrites pour repérer la fonction de certaines de ses prestations ainsi que toutes les interfaces qui le lient à ces autres lots.

1.5.1. Avec les lots Plâtrerie et Peinture

Les huisseries des portes intérieures en cloisons plaques de plâtre sont fournies par le lot Menuiseries intérieures au lot Plâtrerie. Le lot Plâtrerie assure la pose de ces huisseries dans les nouvelles cloisons.
Le lot Menuiseries intérieures doit la pose des huisseries ainsi que les portes sur les cloisons existantes non modifiées par le lot Plâtrerie.
Le lot Menuiseries intérieures assure ensuite la pose de la porte et son réglage. Le lot Peinture réalise la peinture de finition des portes intérieures et des huisseries lorsque cela est nécessaire.

1.5.2. Avec le lot Electricité

La fourniture et la pose des ventouses DAS sera assurée par le présent lot, le raccordement électrique sera assuré par le lot Electricité. Les essais de mise en sécurité incendie seront réalisé par le lot Electricité en présence du présent lot.

1.5.3. Avec le lot Ventilation

Le lot Ventilation transmettra un plan de repérage et les valeurs de détalonnage à respecter dans le cadre de ses obligations.

2. Prescriptions particulières

2.1. Documents généraux de références

Les ouvrages du présent lot devront être exécutés dans les règles de l'art et dans le respect des textes réglementaires et normes en vigueur à la date de l'exécution du chantier. La liste ci-dessous n'est pas exhaustive. Elle rappelle certaines normes auxquelles l'entreprise saura se référer dans la préparation de son offre et la réalisation des ouvrages listés au paragraphe correspondant.
Les ouvrages prévus seront effectués selon les règles de l'art en respectant notamment :

- DTU 36.2 : Menuiseries intérieures en bois.
- DTU 39.1 : Vitrerie.
- DTU 59.1 : Peinturage.
- Normes des séries B 50 à B 54 (bois).
- NF EN 942 : Bois dans les menuiseries – Exigences générales.
- NF P 01.004 : Huisseries et bâtis.
- NF P 01.005 : Dimensions des portes à vantaux battants.
- NF P 23.101 : Menuiseries bois, terminologie.
- NF P 23.201 : Menuiseries en bois.
- NF P 23.300 : Menuiseries bois Dimensions des vantaux de portes intérieures.
- NF P 23.302, 303 et 304 : Portes planes.
- NF P 23.306 : Menuiseries en bois – Blocs-portes palières – Spécifications minimales.
- NF P 23.501 : essais de portes planes.
- Les normes de la série P 26 (quincaillerie).
- Circulaire du 5 Avril 2005 portant sur les moyens à mettre en œuvre pour promouvoir la gestion durable des forêts.
- Ensembles des normes Françaises relatives aux matériaux bois, vitrages, quincailleries, etc.
- DTU 34.1 : Mise en œuvre des portes.
- DTU 51.11 : Parquets et revêtements de sol.

Dans tous les cas, l'Entreprise devra tenir compte de toutes les normes, DTU, règles, applicables à ce type d'opération. En tout état de cause, les modifications imposées par les organismes de contrôle et de sécurité ne seront pas considérées comme travaux supplémentaires, en cas de non-application des Règlements, des Normes et des règles de l'Art.

2.2. Dossiers techniques

2.2.1. Etudes et plans d'exécution

En complément du « CCTP Clauses communes », l'Entreprise du présent lot devra, lors de la période de préparation et aux dates fixées par le planning prévisionnel d'exécution, présenter au Maître d'œuvre et au Bureau de contrôle pour approbation, un dossier d'exécution et ce, avant toute réalisation. Ce n'est qu'après accord écrit pour la Maîtrise d'Œuvre et du Bureau de contrôle que l'Entreprise pourra intervenir.
Il sera également prévu la remise des éléments suivants :

- Les plans de détails,
- Les fiches techniques, les avis techniques CSTB et les Procès-Verbaux d'essais des matériels prévus pour ses installations.

2.2.2. Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE)

En complément du « CCTP Clauses communes », l'Entreprise du présent lot devra également dans le DOE les éléments spécifiques à jour décrits dans le paragraphe précédent.

2.3. Vérification des niveaux et cotes

Les niveaux sont définis en fonction d'un point de comparaison. L'Entreprise est responsable du relevé de côtés pour l'implantation de ses ouvrages et devra informer le Maître d'œuvre des erreurs, omissions ou anomalies qu'elle aurait pu constater.

2.4. Réception des supports

En complément du « CCTP Clauses communes », l'Entreprise du présent lot devra :

- Suivre l'exécution des travaux et plus particulièrement les travaux des lots réalisant le support du présent lot : maçonnerie, cloisons, etc.
- Réceptionner les supports en présence du Maître d'œuvre.

Elle devra signaler par écrit au Maître d'œuvre tout défaut qu'elle estimerait préjudiciable à la parfaite exécution de ses travaux (faux aplomb, manque de matière, non-respect des niveaux, menuiseries extérieures ...).
Ces réserves devront être consignées sur un procès-verbal établi contradictoirement avec la Maîtrise d'œuvre.

A défaut de réclamations préalables sur ce point au moment du démarrage de ces travaux, l'Entreprise sera considérée comme ayant accepté les supports que les autres Entreprises lui auront délivrés et ne sera fondée à élever aucune réclamation ultérieure, ni à rejeter les responsabilités sur autrui.
Ultérieurement, l'Entreprise ne sera plus admise à faire des réserves, sauf pour « vice caché ».

2.5. Protections des ouvrages

Avant tout commencement des travaux, l'Entreprise doit effectuer, à ses frais, des protections efficaces de tous les matériaux, appareils ou revêtements mis en œuvre par d'autres corps d'état.
En fin de travaux, elle doit la dépose de toutes ses protections, ainsi qu'un nettoyage soigné de toutes les parties apparentes.
Durant le chantier une protection particulière des vitrages sera à prévoir et le nettoyage devra se faire sans objet entraînant tout risque de rayure. Tout vitrage rayé par le présent lot sera à changer à sa charge.
Il est également rappelé que l'Entreprise doit la maintenance de toutes les protections, et ce au minimum jusqu'à la fin de son intervention.

2.6. Contrôle des ouvrages

En complément du « CCTP Clauses communes », l'Entreprise du présent lot devra respecter les tolérances réglementaires.

2.7. Déchets

Le chargement, l'évacuation et le traitement des déchets dans les filières adéquates sont à la charge de l'Entreprise.
Ils seront évacués au fur et à mesure du chantier.
Les accès au chantier devront être propres en permanence.

2.8. Echafaudages et moyens de levage

Le prix des échafaudages et des moyens de levage nécessaires à l'exécution des différents ouvrages est implicitement compris dans le prix desdits ouvrages.

2.9. Spécifications techniques

2.9.1. Organigramme

Le présent article définit les prescriptions relatives à l'établissement et à la mise en œuvre de l'organigramme de clés pour l'ensemble des menuiseries extérieures et/ou intérieures équipées de serrures.

- Cylindres de sûreté conformes à la norme NF EN 1303 (niveau de sécurité et de durabilité adapté à l'usage prévu).
- Protection contre la reproduction illégale des clés : clés protégées par carte de propriété ou système équivalent.
- Chaque cylindre sera identifié de manière indélébile (code ou repère) en correspondance avec le tableau de l'organigramme.

2.9.2. Bois massif

Les bois sont en principe de droit fil, exempts ou purgés de toute altération, trace de pourriture ou d'échauffure, de nœuds vicieux ou non adhérents, de dégâts d'insectes, de fentes d'abattage.
On peut employer pour des travaux ordinaires ou des travaux spéciaux, toutes les essences ayant dans la pratique ou à la suite d'essais montré leur aptitude à l'emploi, la nomenclature des bois faisant l'objet des normes NF B50 001, NF EN 460 et NF EN 942 :

- Soit en bois résineux ou feuillus d'origine européenne ou américaine, protégés par un traitement insecticide suivant la classe d'usage de destination (y compris les termites) et fongicide compatible avec une peinture de finition destinée à les protéger contre l'humidité (laque, etc.).
- Soit en bois durs imputrescibles, protégés par un traitement de finition insecticide si besoin (y compris les termites) et fongicide compatible avec un produit de finition (lasures, peinture microporeuse, etc.).

L'application des traitements doit être exécutée suivant les recommandations du FCBA "Guide pratique protection et lutte contre les pathologies du bois dans le bâti".

2.9.3. Produits dérivés

L'emploi des panneaux de particules (masse volumique = 750 kg/m^3, label CTB-H) est limité à des cas permettant une pose en sandwich, avec toutes les rives protégées par des alaises en bois dur imputrescible.
Les contreplaqués, panneaux lamellés collés (label CTB-X) et bois massifs sont protégés par un traitement insecticide et fongicide permettant, selon les cas, l'application du traitement de finition.
Les panneaux entrant dans la construction d'aménagement menuisé sont toujours de 1er choix à grains fins, qualité pour menuiserie d'agencement et de décoration. Ils seront également choisis en fonction de leur exposition et positionnement définitif dans le bâtiment (qualité CTB.X classes 1, 2 ou 3, CTB.H pour milieux humides, etc.).
Les faces des panneaux finis seront poncées pour être vernies ou peintes.

2.9.4. Pièces métalliques

Les huisseries et bâtis métalliques devront être protégés par trempage dans un bain de peinture antirouille (chromate de zinc) cuite au four.

Tous les accessoires de fixation (équerre, pattes, etc.) ainsi que les entailles destinées à les recevoir devront être protégés par galvanisation au trempé, suivant Norme NF A91-121, après usinage des pièces.
Les protections renforcées ou spéciales seront signalées dans la description technique des ouvrages. Les éléments obtenus à partir de feuilles ou feuillards seront traités en électro zingage plus une couche de peinture antirouille à haute teneur en zinc après usinage.
Les pieds des huisseries métalliques ne devront pas court-circuiter l'isolement des cloisons et devront être fixés dans le plancher par l'intermédiaire d'une isolation résiliente (Phaltex ou similaire).
Les articles de quincaillerie seront toujours de bonne qualité et garantis comme tels par l'entrepreneur qui en demeurera responsable. Ils devront porter l'estampille indiquant cette qualité.
Les articles normalisés devront avoir les dimensions fixées dans les normes correspondantes. Tous les articles de quincaillerie seront mis en place avec le plus grand soin. Les entailles nécessaires auront la profondeur voulue pour ne pas altérer la force du bois. Elles présenteront les dimensions précises de la ferrure en largeur et en longueur, elles seront exécutées de façon à ce que les ferrures affleurent exactement les bois.
Les pointes et vis seront ajustées et ne dépasseront jamais le niveau des fers. Les vis seront toujours de force en rapport avec l'importance des objets qu'elles seront destinées à fixer.
Les équerres de raidissement devront être vissées et non clouées.

2.9.5. Caractéristiques techniques des portes

2.9.5.1. Cadres dormants

Les assemblages des bâtis dormants en bois seront collés.
Les huisseries métalliques seront en tôle de 15/10 mm profilée aux galets et équipées de six pattes à scellement au minimum.
Les profils et largeurs d'huisserie seront adaptés aux épaisseurs des murs, banches ou cloisons.

2.9.5.2. Vantaux des portes courantes

Les vantaux auront les caractéristiques suivantes :

- Epaisseur minimale : 40 mm.
- Hauteur nominale = 2 040 mm pour vantaux courants.

Tous les façonnages spéciaux sont également à la charge de l'Entreprise : détalonnages en rives basses des portes sanitaires et autres.
Un détalonnage minimal de 20 mm sera à réaliser sur les portes de cuisine et de 15 mm dans les autres cas, à l'exception des blocs portes acoustiques ou bénéficiant d'un PV feu qui devront respecter les exigences de leurs procès-verbaux.

2.9.5.3. Vérification et mise en fonctionnement

Après passage des autres corps d'état, et en particulier du lot Peinture, l'Entreprise assurera, à ses frais, la vérification et la mise en bon fonctionnement de tous les ouvrages qu'elle a fournis, jeux, graissages, nettoyages, etc.

2.9.6. Fixations

Le présent lot aura implicitement à sa charge la fixation parfaite de tous ses ouvrages par tous moyens adéquats en fonction des conditions particulières rencontrées.
L'Entreprise aura donc à prévoir dans son offre, en fonction du type de menuiseries, de leur disposition par rapport aux éléments supports, de la nature de ces supports, etc., tous les ouvrages de fixation nécessaires, quels qu'ils soient, pour assurer dans tous les cas un maintien parfait et durable des menuiseries.

Ces fixations pourront se faire, selon les cas :

- Soit par scellements traditionnels.
- Soit par système mécanique à vis, avec inserts incorporés au coulage (douilles, rails, etc.).
- Soit par système mécanique à vis et chevilles à expansion (forages pratiqués in situ ne nécessitant pas de réservation).
- Soit par tout autre moyen efficace, à l'exclusion toutefois des taquets bois scellés ou noyés au coulage.

Au sujet de ces fixations, il est spécifié que :

- Dans le cas de fixations par clous spéciaux projetés au pistolet à cartouches, ces derniers seront soumis dans le détail à l'approbation du Maître d'œuvre et du Bureau de contrôle.
- Dans le cas d'inserts à incorporer au coulage du béton, l'Entreprise devra prendre tous accords à ce sujet avec le lot Gros œuvre.
- Dans le cas de parements de gros-œuvre restant apparents sans enduit, aucune patte de fixation ou autre ne pourra être admise sur ces parements.
- Le mode de fixation proposé par l'Entreprise ne devra en aucun cas entraîner des prestations supplémentaires pour les autres corps d'état.
- En aucun cas l'Entreprise ne pourra demander un supplément de prix par suite de tel ou tel principe de fixation qu'elle n'aurait pas prévu.

2.9.7. Calfeutrement et traitement de l'étanchéité à l'air

Les calfeutrements seront toujours conformes aux normes et D.T.U. Le mode de calfeutrement devra figurer sur les plans de fabrication et de pose ainsi que sur les plans de détails.
Les éléments de calfeutrement et d'étanchéité doivent être perméables à la vapeur d'eau pour favoriser les échanges intérieurs / extérieurs en fonction des différences de pression et permettre l'évacuation de l'humidité résiduelle présente dans les éléments constituant les parois.
Le traitement de chaque liaison doit répondre aux critères suivants :

- Assurer la continuité de l'étanchéité à l'air et à l'eau malgré les dilatations entre les différents éléments.
- Eviter la présence d'humidité dans la liaison.
- Assurer la continuité de l'isolation thermique et acoustique.
- Assurer la durabilité des propriétés évoquées ci-dessus.

L'étanchéité pourra faire l'objet d'une vérification en fin de travaux.

2.9.8. Conditions de mise en œuvre

L'Entreprise devra tenir compte des conditions de mise en œuvre (état hygrométrique) avant la pose des ouvrages de menuiserie de toute nature.
Il sera procédé à une vérification des conditions hygrométriques du chantier, conformément aux prescriptions des D.T.U. et réglementation en vigueur, et ce, avant toute livraison sur le chantier et avant toute intervention en vue de pose de l'ouvrage.
Les contrôles concernant l'humidité des bois se feront conformément aux prescriptions des D.T.U pour tous les ouvrages et, en particulier, pour les parquets. le support sera également contrôlé avant pose du parquet.

2.9.9. Protections des ouvrages (bois, métal, etc.)

2.9.9.1. Pour les pièces en bois non revêtues d'un parement de finition

Il sera prévu un traitement insecticide et fongicide, soit par solvant organique ou solution aqueuse suivant l'un des quatre procédés de traitements ci-après :

- Aspersion sous tunnel.
- Trempage court.
- Autoclave double vide.
- Autoclave vide pression.
- Ensemble correspondant à la classe de risque n° 2 définie par la norme NF EN 335.

L'Entreprise devra soumettre à l'accord de la Maîtrise d'œuvre, une attestation de traitement, conformément au modèle de NF EN 335. A prévoir pour tous les bois mis en œuvre.

2.9.9.2. Pour les pièces en acier autres que inox chromé nickel 18-10 ou 18-12

Les pièces en acier autres que inox chromé nickel 18-10 ou 18-12 bénéficieront d'une protection anti-corrosion par peinture au chromate de zinc séché au four à haute température.

2.9.9.1. Laquage

Les éléments en aluminium seront thermolaqués, qualité et label QUALICOAT exigé, toutes teintes au choix de l'architecte. Le label QUALICOAT concerne les produits en aluminium laqués en discontinu et après formage. Le thermolaquage comprend une préparation de surface, une conversion chimique, l'application de la laque (en général en poudre polyester) et la cuisson au four. Les laques utilisées font l'objet d'un agrément préalable de QUALICOAT qui vérifie leurs bonnes caractéristiques de tenue dans le temps. L'épaisseur de la couche de laque est d'au moins 60 micromètres.
Les éléments en acier seront thermolaqués et labélisés QUALISTEELCOAT.
Les certificats et garanties sont à fournir en préparation de chantier.

2.9.10. Quincaillerie – ferrages - serrures - clés et combinaisons

La quincaillerie, les ferrages, les accessoires de manœuvres et les serrures devront répondre en tous points aux normes les concernant. Cette conformité devra être matérialisée par la marque NF-SNFQ poinçonnée par le fabricant sur la pièce.
Ces quincailleries, ferrages, accessoires de manœuvre et serrures devront être adaptées à la menuiserie qui les reçoit, avoir reçu l'agrément du concepteur - gammiste et être en tous points identiques à celles ayant été utilisées lors des essais de la menuiserie.
L'Entreprise devra livrer au Maître d'ouvrage toutes les clés et accessoires de manœuvre nécessaires pour une utilisation normale des menuiseries.
Toutes les clés, sauf spécifications contraires, seront livrées en 3 exemplaires.
Les cylindres et canons de serrures ayant été utilisés en cours de chantier seront remplacés par des neufs.
En cas de combinaison de serrures ou d'organigramme, l'Entreprise devra se conformer aux marques et aux spécifications définies par ces impératifs.
Tous les articles de ferrages, quincailleries, serrures etc. devront toujours être présentés au Maître d'œuvre pour acceptation préalable à toute commande ou à toute fabrication.
Ces articles s'entendent fournis et posés dans les règles de l'art, leurs dimensions et leur force seront adaptées aux dimensions et poids des ouvrages ainsi qu'à leur usage.
La quincaillerie et les ferrages devront permettre une manœuvre aisée des ouvrants et posséder tous les dispositifs de sécurité à la manœuvre et au nettoyage tels que définis par les normes en vigueur.
Les quincailleries et articles de ferrage devant rester apparents seront de même finition que la menuiserie qui les reçoit (anodisé ou laqué) sauf spécifications contraires.

2.9.11. Essais et contrôles

Les essais et contrôles seront prévus par l'Entreprise :

- Tous les blocs-portes devront avoir le label C.S.T.B.
- Tous les matériaux constituant les aménagements devront avoir le label C.S.T.B.
- Les quincailleries seront N.F.Q. (pare-flamme).

Pour les blocs-portes CF (Coupe-Feu), le procès-verbal d'essai concerne l'ensemble du bloc-porte ainsi que les joints et accessoires équipant la porte dans un environnement bâti. La mise en œuvre doit être conforme au PV (accessoires, mode de pose, jeux…)
La même exigence est demandée pour les blocs-portes acoustiques au regard de leurs PV. Au besoin, il sera demandé un essai acoustique in situ pour un ensemble.
Pour tous les ouvrages non accompagnés d'un certificat d'essai par le fabricant, des essais seront effectués par un centre d'essais agréé. A cet effet, l'Entreprise devra fournir un prototype de chaque élément ou ensemble unitaire et devra présenter les résultats des essais de ces menuiseries ou le certificat correspondant.
Définition des essais à effectuer sur le chantier :

- Tests en laboratoire en début du chantier, pour vérification des résistances mécaniques des ouvrages, des performances d'étanchéité et des performances acoustiques.
- Essais de sécurité à une pression brusque.
- Essais acoustiques concernant l'isolement phonique.

A noter que tous ces essais pourront être effectués par l'Entreprise elle-même, avec un matériel homologué par l'un des organismes officiels. Pour être recevables, ceux produits par l'Entreprise doivent concerner des essais effectués sur un banc dûment étalonné et en présence d'un contrôleur technique et qu'ils seront exigés par le Maître d'œuvre, même si le système de menuiserie proposé est titulaire d'un certificat du CERFF.
Délais de réalisation des essais en atelier :
Les essais seront à réaliser dans un délai maximum de trois mois après l'OS de démarrage et seulement après acceptation par le Maître d'œuvre des premiers éléments fournis (premiers plans de principe, pré-prototypes et échantillons).
Délais des essais in situ en cours de chantier :
Les essais seront à réaliser sur le chantier dans un délai compatible avec le calendrier général des travaux et après l'OS de démarrage tous corps d'état des travaux en présence du Maître d'œuvre et du Bureau de Contrôle dès que l'avancement du gros-œuvre le permettra.

2.9.12. Protections et nettoyage des ouvrages finis

2.9.12.1. Protection des ouvrages de menuiserie intérieure

Les protections temporaires éventuellement mises en place en usine devront être, si nécessaire, réparées ou renforcées après mise en œuvre et avant exécution des travaux pouvant endommager les ouvrages.
Des protections locales plus résistantes seront exécutées sur le chantier dans les zones particulièrement exposées aux chocs, pour des ouvrages fragiles ou comportant leurs revêtements de finition.
Le titulaire du présent lot devra assurer la maintenance des protections jusqu'à la réception. Le retrait des protections ne doit pas entraîner de dégradation du produit protégé (le vieillissement aux UV et intempéries peuvent entraîner la dégradation des protections et générer des traces, spectres, rendre des colles difficilement nettoyables…).

2.9.12.2. Nettoyage

En fin de chantier, et après avoir retiré le film de protection provisoire et les étiquetages, l'Entreprise devra le nettoyage général de tous ses ouvrages. Il devra tenir compte des recommandations des fournisseurs quant aux produits à employer afin d'éviter toute détérioration (abrasifs par exemple).

2.9.13. Réception

2.9.13.1. Avant réception

La vérification générale portera particulièrement sur le bon fonctionnement des parties mobiles (vérification et réglage des jeux aux jonctions ouvrants / dormants, des pièces de manœuvre / condamnation), sur l'état des joints entre ouvrants / dormants et de tous les autres joints visibles et sur l'aspect général des finitions.

2.9.13.2. Réception

Pour les différentes familles d'ouvrages du présent Marché, la réception comportera un contrôle à la fourniture (ce point de contrôle pourra être effectué de manière systématique pour tous les ouvrages ou composants lors de la livraison sur le chantier) et un contrôle après mise en œuvre.

2.9.13.3. Travaux défectueux

Tout ouvrage ou partie d'ouvrage pour qui les matériaux, composants, mode d'exécution, etc. ne seraient pas conformes aux prescriptions du présent C.C.T.P, sera considéré comme défectueux et non recevable.
En cas d'ouvrages défectueux, ceux-ci seront déposés ou démolis et repris avec l'approbation du Maître d'Œuvre, et ce aux frais de l'Entreprise.

3. Descriptif des ouvrages

3.1. Etudes et démarches administratives

3.1.1. Etudes et plans d'exécution

Dossiers d'études d'exécution à réaliser :

- En phase de préparation, dossier d'exécution conforme au CCTP des Clauses communes.

Localisation : ensemble du périmètre de travaux.

3.1.2. Dossier des ouvrages exécutés

Dossiers d'études à réaliser :

- En phase de réception, dossier des ouvrages exécutés conforme au CCTP des Clauses communes.

Localisation : ensemble du périmètre de travaux.

3.1.3. Organigramme

Etablissement d'un organigramme des clés hiérarchisé :

- Organigramme répondant aux besoins fonctionnels du Maître d'Ouvrage et de l'Exploitation (hiérarchisation des accès, niveaux de passe, gestion des locaux techniques et des locaux privatifs) ;
- Fourniture d'un dossier de proposition comprenant :
 - Schéma de l'organigramme (hiérarchie des passes, sous-passes et clés individuelles) ;
 - Nomenclature des cylindres avec affectation par local/port ;
 - Tableau récapitulatif des combinaisons prévues ;
 - Quantitatif des clés à fournir par catégorie (clés maîtresses, passes partiels, clés individuelles) ;
- Organigramme et tableau de correspondance cylindres/clés à soumettre pour validation écrite du Maître d'œuvre et Maître d'ouvrage avant fabrication ;
- Fourniture des jeux de clefs :
 - Certificat de brevet / protection des clés ;
 - Clés fournies numérotées et conditionnées par lot, avec bordereau récapitulatif ;
 - Jeu de secours complet (minimum 10 % des clés individuelles et 3 exemplaires de chaque passe) sera remis au Maître d'ouvrage ;
- Bordereau de remise des clés signé par le Maître d'œuvre et le Maître d'ouvrage.

Localisation : menuiseries intérieures du présent lot.
Nota : les clés des portes extérieures ne sont pas à mettre sur l'organigramme.

3.2. Compte prorata

La création et la gestion du compte prorata durant tout au long du chantier selon les prescriptions du CCTP Clauses Communes sera réalisé par le *lot 02 – Gros œuvre – Renforcement – Curage*.
Il est demandé à chaque entreprise une provision de 1,5%.

Localisation : ensemble du périmètre des travaux.

3.3. Dépose

3.3.1. Dépose de menuiseries intérieures

Dépose complète et définitive de menuiseries intérieures :

- Dépose sans réemploi ;
- Comprenant dégondage, dépose de paumelles ou fiches sur dormants ;
- Descellement et dépose des huisseries ;
- Manutention, chargement et évacuation en décharge appropriée.

Localisation : ensemble des portes intérieures R+1 et R+2.

3.3.2. Reprise des supports béton

Reprise du support maçonné après dépose des dormants existants :

- Piquage des adhérences et des défauts, dressage des maçonneries, garnissage, enrobage des fers, évacuation des gravois, etc…
- Opérations à réaliser jusqu'à obtention d'un support propre et sain pour pose des nouvelles menuiseries.

Localisation : menuiseries intérieures sur cloisons conservées.

3.4. Portes intérieures coupe-feu

3.4.1. Bloc-portes bois plein EI30 – 2V – Pose neuve

Fourniture et pose neuve de bloc-portes EI30 deux vantaux :

- Pose neuve :
 - Dépose des portes existantes compris quincailleries et huisseries (cf : 3.3.1) ;
 - Dépose éventuelle sans détérioration d'éléments gênant les travaux (câbles électriques, etc…) et repose à l'identique ;
- Performances :
 - Degré au feu : EI30 certifié par PV d'essai ;
- Caractéristiques de l'ensemble :
 - Ouvrant dans le sens de la sortie ;
 - Dimensions selon plan et carnet de détail ;
- Caractéristiques de l'huisserie :
 - Bâti métallique 4 coté en tôle d'acier épaisseur 20/10^{e} à installer sur cloison existante et neuve, compris pièces d'adaptation au support si nécessaire et calfeutrement préalable par laine de roche ;
 - Seuil suisse 2 cm max en aluminium extrudé, fixation mécanique ;
 - Feuillure finie de 62 x 25 mm avec barre d'écartement sans talon d'ancrage ;
 - Ensemble protégé par primaire antirouille époxydique polymérisé au four ;
 - Finition huisserie : peinture en poudre thermodurcissable ;
 - Ensemble RAL au choix dans la gamme du fabricant ;
 - Joints intumescents ;
- Caractéristiques des vantaux :
 - 2 vantaux : se référer aux plans et carnet de détail ;
 - Finition vantaux : parement en tôle d'acier d'épaisseur 75/100^{e} thermolaqué en usine ;
 - Caisson épaisseur 57 mm de type isoplan ;
 - Structure interne en tôle d'acier d'épaisseur 20/10^{e} ;
 - Renforts pour ferme-porte et serrure ;

 - Remplissage par isolant minéral en plaque ;
 - Battues rapportées ;
- Caractéristiques des quincailleries :
 - Ferrage par 2 pivots de 14 mm (butée à bille + cache fixe) avec 2 pions antidégondage ;
 - Sans serrure ;
 - Garnitures en aluminium laqué :
 - Poignée double pour ouvrant principal ;
 - Crémone à levier ½ tour avec barre de fixation vertical et attache en point haut et bas pour semi-fixe ;
 - Ferme porte à glissière, compris réglage de vitesse de fermeture et de l'angle d'arrêt ;
 - Butoir caoutchouc avec corps en aluminium anodise positionne contre les murs ou au sol (une butée par vantail) ;
 - Etiquette signalétique règlementaire pour portes coupe-feu : « Porte coupe-feu à maintenir fermée » ;
 - Label NF – SNFQ de conformité aux normes françaises sans éléments en plastique ;
- Garantie 10 ans ;
- Nettoyage de l'ensemble des ouvrages et réglage.

Localisation : selon plan.
Produit type : 2V EI30 de MALERBA ou techniquement équivalent.

3.4.2. Bloc-portes bois plein EI30 – 1V – Pose neuve

Fourniture et pose neuve de bloc-portes EI30 un vantail :

- Pose neuve :
 - Dépose des portes existantes compris quincailleries et huisseries (cf : 3.3.1) ;
 - Dépose éventuelle sans détérioration d'éléments gênant les travaux (câbles électriques, etc…) et repose à l'identique ;
- Performances :
 - Degré au feu : EI30 certifié par PV d'essai ;
- Caractéristiques de l'ensemble :
 - Ouvrant gauche poussant depuis l'intérieur du local ;
 - Dimensions selon plan et carnet de détail ;
- Caractéristiques de l'huisserie :
 - Bâti métallique 4 coté en tôle d'acier épaisseur 20/10^{e} à installer sur cloison créée en parpaings de béton par le lot Maçonnerie, compris pièces d'adaptation au support si nécessaire et calfeutrement préalable par laine de roche ;
 - Seuil suisse 2 cm max en aluminium extrudé, fixation mécanique ;
 - Feuillure finie de 62 x 25 mm avec barre d'écartement sans talon d'ancrage ;
 - Ensemble protégé par primaire antirouille époxydique polymérisé au four ;
 - Finition huisserie : peinture en poudre thermodurcissable ;
 - Ensemble RAL au choix dans la gamme du fabricant ;
 - Joints intumescents ;
- Caractéristiques des vantaux :
 - 1 vantail ;
 - Finition vantail : parement en tôle d'acier d'épaisseur 75/100^{e} thermolaqué en usine ;
 - Caisson épaisseur 57 mm de type isoplan ;
 - Structure interne en tôle d'acier d'épaisseur 20/10^{e} ;
 - Renforts pour ferme-porte et serrure ;
 - Remplissage par isolant minéral en plaque ;
 - Battues rapportées ;
- Caractéristiques des quincailleries :

 - Ferrage par 2 pivots de 14 mm (butée à bille + cache fixe) avec 2 pions antidégondage ;
 - Serrure 3 points à mortaiser avec cylindre à canon européen standard coté extérieur et bouton moleté ½ coté intérieur ;
 - Garnitures en aluminium laqué :
 - Poignée double pour ouvrant principal ;
 - Ferme porte à glissière, compris réglage de vitesse de fermeture et de l'angle d'arrêt ;
 - Butoir caoutchouc avec corps en aluminium anodise positionne contre les murs ou au sol (une butée par vantail) ;
 - Etiquette signalétique règlementaire pour portes coupe-feu : « Porte coupe-feu à maintenir fermée » ;
 - Label NF – SNFQ de conformité aux normes françaises sans éléments en plastique ;
- Garantie 10 ans ;
- Nettoyage de l'ensemble des ouvrages et réglage.

Localisation : selon plan.
Produit type : 1V EI30 de MALERBA ou techniquement équivalent.

3.5. Portes intérieures

3.5.1. Bloc-portes standards – Pose neuve

Fourniture et pose de blocs-portes de communication :
- Pose neuve :
 - Dépose des portes existantes compris quincailleries et huisseries (cf : 3.3.1) ;
 - Dépose éventuelle sans détérioration d'éléments gênant les travaux (câbles électriques, etc…) et repose à l'identique ;
- Caractéristiques de l'ensemble :
 - Dimensions selon plan et carnet de détail ;
 - Finition de l'ensemble : laqué en usine ;
 - Couleur selon choix architecte ;
- Caractéristiques de l'huisserie :
 - Bâti bois européen de section mini 72 x 45 ;
 - Finition huisserie : laqué en usine ;
 - Couleur selon choix architecte ;
- Caractéristiques du vantail :
 - Épaisseur 40 mm ;
 - Isoplane ou postformée au choix de l'architecte ;
 - Remplissage alvéolaire ;
- Caractéristiques des quincailleries :
 - 3 fiches ;
 - Serrure 1 point ;
 - Butoir caoutchouc avec corps en aluminium anodise positionné contre les murs ou au sol ;
 - Béquille double en acier et plaque de propreté 220 x 42 mm, ensemble monobloc, fixation traversante et sous construction métallique, avec ressort de rappel ;
- Conformes aux normes NF ;
- Garantie 10 ans ;
- Nettoyage de l'ensemble des ouvrages et réglage.

Localisation : selon plan.

3.5.2. Bloc-portes acoustiques 30 dB – Pose neuve

Fourniture et pose de blocs-portes acoustiques de communication :

- Pose neuve :
 - Dépose des portes existantes compris quincailleries et huisseries (cf : 3.3.1) ;
 - Dépose éventuelle sans détérioration d'éléments gênant les travaux (câbles électriques, etc…) et repose à l'identique ;
- Caractéristiques de l'ensemble :
 - Dimensions selon plan et carnet de détail ;
 - Finition de l'ensemble : laqué en usine ;
 - Couleur selon choix architecte ;
 - Affaiblissement acoustique : RA ⩾ 30 dB.
- Caractéristiques de l'huisserie :
 - Bâti bois exotique ou européen de section mini 68 x 58 mm ;
- Caractéristiques du vantail :
 - Épaisseur 40 mm ;
 - Cadre bois exotique ou européen ;
 - Isoplane ;
 - Âme pleine ;
- Caractéristiques des quincailleries :
 - 3 fiches ;
 - Serrure 1 point ;
 - Butoir caoutchouc avec corps en aluminium anodise positionné contre les murs ou au sol.
 - Béquille double en acier et plaque de propreté 220 x 42 mm, ensemble monobloc, fixation traversante et sous construction métallique, avec ressort de rappel ;
- Conformes aux normes NF ;
- Garantie 10 ans ;
- Nettoyage de l'ensemble des ouvrages et réglage.

Localisation : selon plan.

3.6. Portes techniques

3.6.1. Bloc-portes DAS EI30 simple action – 2V – Pose neuve

Fourniture et pose neuve de bloc-portes EI30 DAS simple action :

- Pose neuve :
 - Dépose des portes existantes compris quincailleries et huisseries (cf : 3.3.1) ;
 - Dépose éventuelle sans détérioration d'éléments gênant les travaux (câbles électriques, etc…) et repose à l'identique ;
- Performances :
 - Degré au feu : EI30 certifié par PV d'essai ;
- Caractéristiques de l'ensemble :
 - Ouvrant dans le sens de la sortie ;
 - Dimensions selon plan et carnet de détail ;
- Système DAS :
 - Certifiée DAS avec agrément à fournir ;
 - Déclencheur électromagnétique télécommandé par rupture (24 ou 48 V) et boitier de connexion ;
 - Raccordement électrique des ventouses à la charge du lot Electricité ;
- Caractéristiques de l'huisserie :

 - Huisserie en tôle d'acier épaisseur 15/10e à installer sur cloison existante, compris pièces d'adaptation au support si nécessaire et calfeutrement préalable par laine de roche ;
 - Finition huisserie : peinture en poudre thermodurcissable ;
 - Ensemble RAL au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant ;
 - Joints intumescents ;
- Caractéristiques des vantaux :
 - 2 vantaux à simple action : 1 ouvrant principal de largeur 93 cm minimum (largeur de passage minimum de 93 cm) et un semi fixe de largeur restante ;
 - Finition vantaux : parement en tôle d'acier d'épaisseur 75/100e thermolaqué en usine.
 - Epaisseur 40 mm ;
 - Joints intumescents en partie haute et basse ;
- Caractéristiques des quincailleries :
 - Ferrage par 3 ou 4 paumelles de 130 ;
 - Sans serrure ;
 - Garnitures en aluminium laqué :
 - Poignée au choix de l'architecte ;
 - Oculus EI 30 de dimensions 800 x 200 mm sur les 2 vantaux compris parecloses bois ;
 - Ferme porte avec bras glissière, compris réglage de vitesse de fermeture et de l'angle d'arrêt ;
 - Angle maxi d'attente 140° ;
 - Etiquette signalétique règlementaire pour portes coupe-feu : « Porte coupe-feu à maintenir fermée » ;
 - Label NF – SNFQ de conformité aux normes françaises sans éléments en plastique ;
- Garantie 10 ans ;
- Nettoyage de l'ensemble des ouvrages et réglage.

Localisation : portes couloir hors porte centrale.
Produit type : 1V EI30 DAS de MALERBA ou techniquement équivalent.

3.6.2. Bloc-portes DAS EI30 double action – 2V – Pose neuve

Fourniture et pose neuve de bloc-portes EI30 DAS double action :

- Pose neuve :
 - Dépose des portes existantes compris quincailleries et huisseries (cf : 3.2.1) ;
 - Dépose éventuelle sans détérioration d'éléments gênant les travaux (câbles électriques, etc…) et repose à l'identique ;
- Performances :
 - Degré au feu : EI30 certifié par PV d'essai ;
- Caractéristiques de l'ensemble :
 - Dimensions selon plan et carnet de détail ;
- Système DAS :
 - Certifiée DAS avec agrément à fournir ;
 - Déclencheur électromagnétique télécommandé par rupture (24 ou 48 V) et boitier de connexion ;
 - Raccordement électrique des ventouses à la charge du lot Electricité ;
- Caractéristiques de l'huisserie :
 - Huisserie en bois exotique ou européen de section minimale 118 x 68 (traverse) et 58 (montants) à installer sur cloison existante, compris pièces d'adaptation au support si nécessaire et calfeutrement préalable par laine de roche ;
 - Joints intumescents ;
- Caractéristiques des vantaux :
 - 2 vantaux à double action : 1 ouvrant principal de largeur 93 cm minimum (largeur de passage minimum de 93 cm) et un semi fixe de largeur restante ;
 - Finition placage bois à vernir pour finition à valider par l'architecte ;

 - Epaisseur 46 mm ;
 - Joints intumescents sur 3 côtés ;
- Caractéristiques des quincailleries :
 - Ferrage sans point de condamnation ;
 - Garnitures en aluminium laqué :
 - Poignée au choix de l'architecte ;
 - Oculus EI 30 de dimensions 800 x 200 mm sur les 2 vantaux compris parecloses bois ;
 - Ferme porte pivot linteau intégré dans la traverse haute, compris réglage de vitesse de fermeture et de l'angle d'arrêt ;
 - Angle d'attente maximale : 110° ;
 - Etiquette signalétique règlementaire pour portes coupe-feu : « Porte coupe-feu à maintenir fermée » ;
 - Label NF – SNFQ de conformité aux normes françaises sans éléments en plastique ;
- Garantie 10 ans ;
- Nettoyage de l'ensemble des ouvrages et réglage.

Localisation : porte centrale du couloir selon plan.
Produit type : 2V/DA LINTEAU de MALERBA ou techniquement équivalent.

3.6.3. Bloc-portes métalliques EI30 – 1V

Fourniture et pose neuve de bloc-portes métallique EI30 :

- Pose neuve :
 - Dépose des portes existantes compris quincailleries et huisseries (cf : 3.2.1) ;
 - Dépose éventuelle sans détérioration d'éléments gênant les travaux (câbles électriques, etc…) et repose à l'identique ;
- Performances :
 - Degré au feu : $EI_2$30 Recto/Verso certifié par PV d'essai ;
- Caractéristiques de l'ensemble :
 - Ensemble RAL au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant ;
 - Dimensions selon plan et carnet de détail ;
- Caractéristiques de l'huisserie :
 - Huisserie en tôle d'acier d'épaisseur 20/10^{e}, à installer sur cloison existante ou neuve, compris pièces d'adaptation au support si nécessaire et calfeutrement préalable par laine de roche ;
 - Ensemble protégé par primaire antirouille époxydique polymérisé au four ;
 - Joints intumescents ;
- Caractéristiques des vantaux :
 - 1 vantail : type isoplan ;
 - Epaisseur 57 mm ;
 - Parements en tôle d'acier galvanisé 75/100^{e} ;
 - Structure interne en tôle d'épaisseur 20/10^{e} ;
 - Renforts pour ferme-porte et serrure ;
 - Remplissage par isolant en laine minérale ;
 - Battues rapportées ;
 - Joints intumescents côté battement et traverse haute ;
- Caractéristiques des quincailleries :
 - Ferrage 2 ou 3 paumelles PM2D réglables selon dimensions + 2 pions antidégondages ;
 - Garnitures en aluminium laqué :
 - Poignée et garniture complète au choix de l'architecte ;
 - Ferme porte à glissière, compris réglage de vitesse de fermeture et de l'angle d'arrêt ;
 - Serrure 1 point à mortaiser ;
 - Barre antipanique, avec garniture et cylindre de sûreté extérieur adaptée à la barre antipanique ;

 - Butoir caoutchouc avec corps en aluminium anodise positionne contre les murs ou au sol (une butée par vantail) ;
 - Etiquette signalétique règlementaire pour portes coupe-feu : « Porte coupe-feu à maintenir fermée » ;
 - Label NF – SNFQ de conformité aux normes françaises sans éléments en plastique ;
- Garantie 10 ans ;
- Nettoyage de l'ensemble des ouvrages et réglage.

Localisation : locaux à risque selon plan.
Produit type : M302 L de MALERBA ou techniquement équivalent.

3.7. Revêtement de sol

3.7.1. Plinthes en pin

Plinthes bois à bords arrondis en sapin du Nord :

- Dimensions (H x P) : 50 x 10 mm ;
- Compris toutes sujétions de traçage, découpes et fixations nécessaires ;
- Découpe en onglet exigée dans les angles ;
- Finition prêt à peindre par le lot peinture.

Localisation : locaux en sol souple.

3.8. Quincaillerie

3.8.1. Ferme-porte à glissière

Fourniture et pose de ferme-porte hydraulique à glissière :

- Montage en applique, suivant norme EN 1154 ;
- Réglage indépendant de la vitesse de fermeture, de l'à-coups final et de la force de fermeture (classe EN 2 à EN 5 selon vantail) ;
- Mécanisme interne en acier, corps en aluminium moulé, rail aluminium anodisé ou laqué ;
- Finition laquée : RAL au choix dans la gamme du fabricant ;
- Compatibilité avec blocs-portes bois/acier/aluminium et bloc-portes coupe-feu ;
- Utilisation intensive (⩾ 500 000 cycles) et fonctionnement silencieux ;
- Accessoires :
 - Limiteur d'ouverture intégré ;
 - Frein d'ouverture réglable ;
 - Ralentisseur en fin de course ;
 - Sélecteur de fermeture intégré pour portes 2 vantaux (si nécessaire) ;
- Pose selon notice fabricant, réglages fins garantis, marquage CE et conformité ERP/PMR ;

Localisation : porte des chambres, des sanitaires menant sur le SAS, des salles de classes et des bureaux.

3.8.2. Béquillage standard sur plaque inox

Fourniture et pose d'un béquillage standard :

- Ensemble double béquille inox ;
- Compris double plaque inox avec sous embase acier massif ;
- Compris carré profilé à lamelle en acier durci ;

- Dimensions adaptées au système ;
- Système de fixation traversante adapté à l'épaisseur de la porte.

Localisation : sur les portes à équiper en béquillage double.

3.8.3. Butée de porte

Fourniture et pose d'une butée de porte :

- Butée de porte murale ou au sol ;
- Taille de la butée suivant usage et poids de la porte ;
- Compris dispositif de fixation adapté au support, à l'usage et au poids de la porte.

Localisation : toutes les portes intérieures, à définir en phase EXE.
Coordination à réaliser avec le lot sol souple et le lot carrelage – faïence.

3.8.4. Protections de portes

Fourniture et pose de protections de porte :

Dispositif	Usage / Description	Localisation
Plaque de soubassement	Plaque pleine (inox, aluminium, HPL) en partie basse du vantail	Toutes les portes intérieures
Plaque de poussée	Petite plaque au droit de la poignée (inox/cuivre/ABS)	Sur les portes de la circulation
Angle de protection (chanfrein/équerre)	Renfort d'angle en inox (crèches, écoles, circulations)	Sur les portes de la circulation

Localisation : selon colonne localisation.

3.9. Fin de chantier

3.9.1. Gestion et enlèvement des déchets

Gestion et enlèvement des déchets à réaliser suivant le décret 2020-1817 du 29/12/2020°:

- Estimation de la quantité totale de déchets qui seront générés par l'entreprise de travaux durant le chantier.
- Modalités de gestion et d'enlèvement des déchets générés durant le chantier qui sont prévues par l'entreprise de travaux : l'effort de tri réalisé sur le chantier et la nature des déchets pour lesquels une collecte séparée est prévue.
- Le ou les points de collecte où l'entreprise de travaux prévoit de déposer les déchets issus du chantier.

Localisation : périmètre du présent lot.

3.9.2. Nettoyage en fin de travaux

Nettoyage de chantier complet et rigoureux de toutes les zones de travaux :

- Nettoyage journalier du chantier
- Nettoyage complet de chantier

Nota : Dans le cas où les nettoyages de l'Entreprise se révèleraient insuffisants, le Maître d'œuvre donnera l'ordre à une société tierce de procéder à l'évacuation des gravats ou matériaux divers en cause et de nettoyer les zones de chantier

ou ouvrages rendus non propres. Les frais correspondants seront imputés à l'Entreprise adjudicatrice sous forme de pénalités.

Localisation : Ensemble du périmètre travaux.

4. PSE n°02 – Cloisons mobiles

4.1. Cloisons démontables aluminium

Cloisons démontables aluminium :

- Epaisseur 103 mm, sans couvre-joint ;
- Profils laqués, RAL au choix du Maître d'œuvre ;
- Lisses hautes et basses en retrait ;
- Modules pleins toute hauteur selon plans ;
 - Parements en panneaux agglomérés finition stratifiée avec chants plaqués pour parties pleines ;
 - Isolant acoustique 75 mm en laine minérale ;
- Affaiblissement acoustique partie pleine : 39 dB.

Localisation : entre salle de classe n°3 et n°4 et n°4 et n°5.

5. PSE n°03– Mobiliers chambres

5.1. Armoires

Prestations dues :

- Fourniture et pose d'armoire de rangement en panneaux dérivés du bois, finition mélaminée, destinée à l'aménagement des chambres ;
- Armoire comprenant deux portes battantes sur charnières métalliques, avec bouton de tirage ;
- Aménagement intérieur comprenant des étagères réglables en hauteur, permettant l'adaptation des espaces de rangement aux besoins des occupants ;
- Nombre d'étagères : selon plan de détail ;
- Dimensions indicatives de l'armoire : (largeur x hauteur x profondeur) 100 x 200 x 50 cm ;
- Panneaux présentant une résistance adaptée à un usage intensif en collectivité et aux sollicitations liées à l'utilisation quotidienne ;
- Surfaces présentant une finition lisse, lessivable et facilement nettoyable ;
- Arêtes et chants soigneusement finis, sans parties saillantes susceptibles de présenter un risque de blessure ;
- Fixation et stabilité de l'armoire assurées afin d'éviter tout risque de basculement ;
- Coloris et finition au choix de l'architecte dans la gamme proposée par le fabricant ;
- Ensemble livré, posé, réglé et prêt à l'emploi.

Localisation : chambre selon plan.

5.2. Tête de lit

Prestations dues :

- Fourniture et pose d'une tête de lit destinée à l'aménagement des chambres ;

- Tête de lit réalisée en panneaux dérivés du bois, finition mélaminée ou matériau équivalent, adaptée à un usage intensif en collectivité ;
- Dimensions adaptées au lit et au couchage prévu, dimensions selon plan de détail ;
- Tête de lit positionnée en applique contre le mur et/ou fixée mécaniquement, suivant les prescriptions du fabricant ;
- Parement présentant une finition lisse, lessivable, résistante aux chocs et facilement nettoyable ;
- Arêtes et angles soigneusement finis et, autant que possible, non saillants afin de limiter les risques de blessure ;
- Absence d'éléments susceptibles de présenter un risque d'accrochage ou de blessure pour les occupants ;
- Coloris et finition au choix de la maîtrise d'œuvre dans la gamme proposée par le fabricant ;
- Fixations adaptées au support et dimensionnées pour garantir la stabilité et la pérennité de l'ensemble ;
- Ensemble livré, posé, réglé et prêt à l'emploi.

Localisation : chambre selon plan.